



Appareils auditifs mal remboursés : les propositions des audioprothésistes

Le faible remboursement des appareils auditifs pour les adultes mobilise les audioprothésistes¹ ; ces derniers craignent le renoncement à un équipement de qualité, dû aux 1000€ de reste à charge moyen par appareil. Une étude publiée ce jour par le Collectif interassociatif sur la santé (CISS) et 60 Millions de Consommateurs revient sur ce problème de santé publique. Une coopération avec les pouvoirs publics est plus indispensable que jamais.

Paris, le 20 novembre 2014

Les résultats de l'enquête du CISS confirment les constats des audioprothésistes et du HCAAM

Le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) indiquait² : « *S'agissant des prothèses dentaires et de l'optique, les RAC pourraient traduire des choix de consommations que la solidarité n'a pas vocation à prendre en charge. Ce n'est pas le cas pour les prothèses auditives pour lesquelles le HCAAM a déjà regretté les défauts de prises en charge.* »

Les propositions des audioprothésistes pour améliorer l'accès aux appareils auditifs

Les audioprothésistes ont travaillé avec l'Assurance Maladie pour que tous ceux qui en ont besoin aient accès à un appareillage et à un suivi de qualité :

- proposition d'un essai systématique. L'IGAS³ avait noté que « *la réalisation d'essais par la personne avant l'achat de l'aide n'est elle non plus pas obligatoire [...] une telle obligation serait particulièrement pertinente pour les aides nécessitant une forte individualisation et/ou coûteuses (les audioprothèses en constituent un bon exemple)* »
- proposition d'une garantie de 4 ans systématique
- proposition d'un conventionnement national et mise en place de tarifs, négociés avec les professionnels, pour des appareils d'entrée de gamme accessibles au plus grand nombre

L'UNSAF se réjouit de cette prise de conscience. Pour son président, Luis Godinho « *Il est important que le reste à charge soit abordé avec transparence et par un maximum d'acteurs. L'accompagnement par un audioprothésiste est indispensable pour offrir au malentendant une meilleure qualité de vie et une meilleure santé, c'est le cœur de notre système bâti sur la solidarité. Nous espérons que le dialogue entamé avec l'Assurance Maladie et le Ministère de la Santé se concrétisera bientôt.* »

1000€ par appareil à la charge des adultes malentendants

Notre pays compte 6 millions de malentendants. 2,5 à 3 millions devraient être équipés, et seuls 1,5 million le sont. L'Assurance Maladie rembourse 120€ par appareil, les complémentaires santé 350€ en moyenne,

¹ www.unsaf.org : communiqué « Les prix et le remboursement des audioprothèses en France »

² Rapport annuel HCAAM publié en décembre 2013

³ Rapport IGAS, avril 2013, « Evaluation de la prise en charge des aides techniques pour les personnes âgées dépendantes et les personnes handicapées »

soit 470€ au total. **Le coût moyen d'une audioprothèse, toutes gammes confondues, est de 1535€⁴**. Il comprend l'appareil lui-même, la prestation initiale (analyse, adaptation de l'appareil et réglages) et le suivi prothétique étalé sur 4 à 6 ans. **Il reste à la charge des patients environ 1000€ par appareil (1535€ moins 470€)**. Or, la France, forte d'un modèle qui a fait ses preuves, obtient le meilleur taux de satisfaction des personnes équipées en comparaison avec les autres pays occidentaux⁵! Les risques pour la santé, isolement, accélération du déclin cognitif et perte d'autonomie, sont pourtant bien connus.

À propos du CNA et de l'UNSAF

Le Collège National d'Audioprothèse veille à la qualité technique, scientifique et pédagogique de l'enseignement de la profession d'audioprothésiste et assure la représentation et la défense des intérêts déontologiques et moraux des audioprothésistes. Dans ses formations, le CNA organise un enseignement post-universitaire auquel participent plus de 900 professionnels.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.college-nat-audio.fr/

Le Syndicat national des audioprothésistes – UNSAF est né en avril 2011 de la fusion des trois syndicats historiques de la profession. Il est l'organisme professionnel représentatif des audioprothésistes auprès notamment des instances nationales en charge de la santé, comme l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) et le Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP) où le syndicat occupe un siège.

L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'Association européenne des audioprothésistes (AEA). Il est présidé depuis Juin 2012 par Luis Godinho.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.unsaf.org

Contact Presse

Erika Nardeux

erika.nardeux@orange.fr

Tél. 06.50.96.37.74

⁴ Cour des comptes, septembre 2013

⁵ EuroTrak 2009, EuroTrack 2012